

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE SPÉCIALE**

**18 JUILLET 2016  
20 H**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 18 juillet 2016, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

*Fin de la première période de questions.*

**RÈGLEMENTS**

**A-2016-35 Règlement 534-56 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de déterminer les heures d'interdiction de stationnement sur la rue Massue et de modifier les jours d'interdiction sur la rue de la Tenure**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-56 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de déterminer les heures d'interdiction de stationnement sur la rue Massue et de modifier les jours d'interdiction sur la rue de la Tenure.

**2016-308 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2016-056  
Permettre la transformation du bâtiment principal  
12, rue Sainte-Anne**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2016-07-54 du 5 juillet 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-056 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 12, rue Sainte-Anne, le tout, tel

que présenté par le requérant en date du 16 juin 2016, conditionnellement au point suivant :

- La couleur des ouvertures, murs, corniches, fascias et gouttières devra être uniforme.

Le bâtiment est sis au 12, Sainte-Anne, sur le lot 45-1 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-630.

Adoptée.

**2016-309      Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2016-061  
Permettre la transformation du bâtiment principal  
38, rue Sainte-Anne**

Considérant la recommandation positive majoritaire du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2016-07-55 du 5 juillet 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-061 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 38, rue Sainte-Anne, le tout, tel qu'illustré aux plans de Serge Darsigny, dossier C6961-F01, en date du 22 juin 2016, conditionnellement au retrait de l'ornement au haut de la toiture.

Le bâtiment est sis au 38, Sainte-Anne, sur le lot P-43-3 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-630.

Adoptée.

**2016-310      Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2016-066  
Permettre la transformation du bâtiment principal  
140, rue Sainte-Anne**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2016-07-56 du 5 juillet 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaéтан Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-066 afin de permettre la construction d'un avant-toit et d'un garde-corps attenant au mur latéral droit du bâtiment principal sis au 140, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté sur les plans déposés par le propriétaire, intitulé 140-142, Sainte-Anne, en date du 23 juin 2016.

Le bâtiment est sis au 140, Sainte-Anne, sur le lot P-26 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-631.

Adoptée.

**2016-311      Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2016-067  
Permettre la construction d'une remise  
1436, route Marie-Victorin**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2016-07-59 du 5 juillet 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-067 afin de permettre la construction d'une remise en cour arrière du bâtiment principal sis au 1436, route Marie-Victorin, le tout, tel qu'illustré aux plans déposés par le propriétaire en date du 29 juin 2016.

Le bâtiment est sis au 1436, route Marie-Victorin, sur les lots P92-845 et 92-901 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone H-552.

Adoptée.

**2016-312      Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2016-065  
Permettre la modification de la terrasse  
2071, route Marie-Victorin**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2016-07-60 du 5 juillet 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-065 afin de permettre la transformation du garde-corps de la terrasse gauche sis au 2071, route Marie-Victorin, le tout, tel qu'illustré sur les documents présentés par le requérant le 29 juin 2016.

Le bâtiment est sis au 2071, route Marie-Victorin, sur le lot P78-4 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone H-601.

Adoptée.

**2016-313      Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2016-058  
Permettre la construction d'un nouveau bâtiment principal  
1371, boulevard Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2016-07-61 du 5 juillet 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-058 afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment principal au 1371, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel qu'illustré sur les plans de Michel G. Langlois, dossier A253, en date du 29 juin 2016.

Le bâtiment est sis au 1371, boulevard Lionel-Boulet, sur le lot 283-25 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

Adoptée.

**2016-314      Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2016-068  
Régulariser l'installation d'un bâtiment accessoire  
745, boulevard Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2016-07-62 du 5 juillet 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-068 afin de régulariser l'installation d'une remise située en cour arrière du bâtiment sis au 745, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel qu'illustré aux documents déposés par le propriétaire en date du 28 juin 2016, conditionnellement au point suivant :

- Le revêtement extérieur devra être réparé et les fanions de transport devront être retirés.

Le bâtiment est sis au 745, boulevard Lionel-Boulet, sur le lot 284-67 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-208.

Adoptée.

### **MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2016-315      Programme de récupération hors foyer  
Achat de poubelles à deux compartiments  
NI Produits**

Considérant la subvention accordée par le programme de récupération hors-foyer pour l'achat de poubelles à deux compartiments;

Considérant que ce produit relève d'un fournisseur unique;

Considérant la demande du Service des travaux publics de commander 100 poubelles;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la commande au fournisseur NI Produits, de Laval, pour l'achat de 100 poubelles à deux compartiments pour un montant total de 98 878.50 \$, taxes incluses.

Ce montant est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière 2836

Adoptée.

**2016-316      Modification contractuelle  
Construction de la bibliothèque multifonctionnelle net zéro  
Unigertec inc.**

Considérant l'octroi du contrat pour la construction de la bibliothèque multifonctionnelle net zéro à Unigertec inc. le 25 mars 2013, pour une somme de 7 012 598.98 \$ plus taxes applicables;

Considérant l'absence de poste pour les imprévus audit contrat;

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que ces modifications représentent uniquement 1.40 % de la valeur du contrat original et que les modifications total sur le contrat original sont de 3.45 % de cette valeur à la fermeture du contrat, si l'on tient en compte les directives de changement déjà octroyées, ce qui est excellent pour un chantier de cette envergure;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 98 312.20 \$ plus taxes applicables au contrat de Unigertec inc. pour le paiement des directives 56 à 71.

Certificat de la trésorière numéro 2838

Adoptée.

**2016-317      Modification contractuelle  
Surplus de demandes de travaux  
Construction G3 inc.**

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

Considérant la résolution 2016-147 adoptée par le conseil municipal le 4 avril 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 21 714 \$, plus taxes, au contrat de Construction G3 inc. pour des surplus de demandes de travaux.

Certificat de la trésorière numéro 2839

Adoptée.

**2016-318      Appel d'offres – Fourniture et installation d'un module de jeux au parc du Carrousel**  
**Approbation des critères et exigences**

Considérant les dispositions de l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage, les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres visant la fourniture et l'installation d'un module de jeux au parc du Carrousel.

Adoptée.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2016-319      Acte de servitude à intervenir avec 9146-0303 Québec inc.**  
**Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes l'acte de servitude à intervenir entre 9146-0303 Québec inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2016-320      Entente entre Lemage inc. et la Ville de Varennes**  
**Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes l'entente et tout acte permettant de donner suite à ladite entente à intervenir entre Lemage inc. et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2016-321 Offre d'achat Les Investissements 3232 Baronnie Limitée  
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes l'offre d'achat à intervenir entre Les Investissements 3232 Baronnie Limitée et la Ville de Varennes; telle offre est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2016-322 Émission d'obligations 4 750 000 \$ - 3 août 2016  
Adjudication : Financière Banque Nationale inc.**

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt numéro 796, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de Varennes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 août 2016, au montant de 4 750 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville de Varennes a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,38000	188 000 \$	1,25000 %	3 août 2017	2,15349 %
		192 000 \$	1,40000 %	3 août 2018	
		197 000 \$	1,60000 %	3 août 2019	
		202 000 \$	1,75000 %	3 août 2020	
		3 971 000 \$	1,80000 %	3 août 2021	
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC	98,69400	188 000 \$	1,25000 %	3 août 2017	2,17303 %
		192 000 \$	1,45000 %	3 août 2018	
		197 000 \$	1,60000 %	3 août 2019	
		202 000 \$	1,75000 %	3 août 2020	
		3 971 000 \$	1,90000 %	3 août 2021	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,29990	188 000 \$	1,25000 %	3 août 2017	2,21372 %
		192 000 \$	1,45000 %	3 août 2018	
		197 000 \$	1,55000 %	3 août 2019	
		202 000 \$	1,65000 %	3 août 2020	
		3 971 000 \$	1,85000 %	3 août 2021	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,08300	188 000 \$	1,30000 %	3 août 2017	2,22075 %
		192 000 \$	1,45000 %	3 août 2018	
		197 000 \$	1,55000 %	3 août 2019	
		202 000 \$	1,70000 %	3 août 2020	
		3 971 000 \$	1,80000 %	3 août 2021	

Attendu que l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'émission d'obligations au montant de 4 750 000 \$ de la Ville de Varennes soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée.

**2016-323 Émission d'obligations 4 750 000 \$ - 3 août 2016**  
**Courte échéance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 750 000 \$ effectué en vertu du règlement numéro 796, la Ville de Varennes émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est à dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 3 août 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 796, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

**2016-324 Émission d'obligations 4 750 000 \$ - 3 août 2016**  
**Concordance**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 4 750 000 \$ :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
796	4 750 000 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlement compris dans l'émission de 4 750 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 3 août 2016;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
LES GALERIES DE VARENNES  
2020, BOUL. RENE-GAULTIER  
VARENNES (QUÉBEC) J3X 1N9

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 3 février et le 3 août de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière. La Ville de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Abreuvoir défectueux dans le parc du Pré-Vert
- Coûts totaux de la nouvelle bibliothèque
- Moment de réalisation du nouveau stationnement incitatif et du terminus léger

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 21.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

\_\_\_\_\_  
Martin Dampousse

\_\_\_\_\_  
Me Marc Giard, OMA